



## Module CAS

30 mai | 6 juin | 15 juin | 22 juin | 30 juin 2023

## Inspection de sécurité routière (Road Safety Inspection)

Le module fait partie du CAS Sécurité routière et peut être réalisé de manière individuelle.

## Inspection de sécurité routière (Road Safety Inspection)

L'inspection de sécurité routière (RSI) est une procédure qui évalue de manière systématique des tronçons de route en exploitation du point de vue de la sécurité. Cet outil a pour but de déceler et de quantifier les déficits en matière de sécurité des infrastructures routières qui peuvent avoir une influence sur le déroulement du trafic ainsi que sur la sécurité des usagers de la route. Sur la base de ce diagnostic, l'assainissement de ces défauts permet d'éviter ainsi des accidents potentiels ou d'en diminuer les conséquences.

Cette procédure fait partie des instruments de sécurité de l'infrastructure (ISSI) de la Confédération (OFROU).

Le module Inspection de sécurité routière transmet les connaissances de base nécessaires à l'application de la procédure d'inspection telle que décrite dans la norme SN 641 723.

### Objectif

L'objectif de la formation est de former les participants de manière à ce que ceux-ci puissent effectuer des inspections de sécurité routière globales ou thématiques de manière autonome, soient capables de détecter et d'évaluer l'importance des déficits en matière de sécurité et soient capables ensuite de proposer et prioriser des mesures permettant de les éliminer.

Dans une atmosphère détendue orientée sur la pratique, le cours permet en outre de rencontrer d'autres spécialistes et d'échanger idées et expériences.

### Public cible

Le module Inspection de sécurité routière s'adresse en premier lieu aux ingénieurs et spécialistes des transports ayant une longue expérience du domaine de l'élaboration des projets routiers, de l'exploitation, de l'entretien et de la sécurité routière. La qualification requise à l'admission au cours est la possession d'un diplôme de l'enseignement supérieur (Université, EPF, HES) ou de qualifications et connaissances similaires.

En outre, le cours s'adresse aux spécialistes qualifiés responsables de la planification, de l'élaboration de projets, de la construction et de l'exploitation d'infrastructures routières travaillant dans des bureaux d'études, des entreprises ou administrations publiques et, sans certificat d'inspecteur/inspectrice, également à tous ceux qui s'intéressent à la procédure d'inspection et aux questions de sécurité routière au niveau de l'exploitation du réseau existant.

L'admission des candidats est de la décision de la direction du cours CAS sur examen du dossier de candidature.

### Contenu de la formation

- Organisation et conditions générales
- Outils ISSI
- Démarche d'inspection selon la norme SN 641 723 Sécurité routière – Inspection (Road Safety Inspection RSI)
- Choix des tronçons à inspecter et type/contenu de l'inspection
- Inspection globale / Inspection thématique
- Principes de base du déroulement d'une inspection, utilisation des listes de contrôle
- Inspection et entretien, planification de la maintenance

- Approfondissement des connaissances d'aspects sécuritaires spécifiques
- Exécution d'une inspection en et hors localité
- Evaluation collective des résultats des inspections et des effets possibles sur la sécurité routière
- Déduction des conséquences: mesures urgentes, indications et pistes concernant d'autres mesures, vérifications complémentaires
- Rédaction du rapport final
- Mise en œuvre, conclusions du propriétaire de la route
- Discussion d'exemples pratiques (exemples soumis par les intervenants et les participants)
- Examen final, travail indépendant d'inspection à l'aide d'un exemple pratique

La transmission des connaissances se fait principalement à l'aide du traitement et de discussion d'exemples pratiques ainsi que d'échanges avec des inspecteurs chevronnés et des propriétaires de routes.

## Direction du cours et intervenants

Direction du CAS: Prof Dr Nicolas Bueche, BFH

Direction du module: David Cuttelod, DGMR, Lausanne et Dr Micaël Tille, EPFL et Citec, Morges

Intervenants: Enseignants des hautes écoles spécialisées, d'universités ainsi qu'experts issus de d'administrations routières, de bureaux d'ingénieurs et d'entreprises ainsi qu'inspecteurs expérimentés et propriétaires de routes

## Conditions d'admission et certificat

Il existe deux possibilités de terminer le module:

- Formation avec examen final: Crédits CAS selon ECTS (2 crédits ECTS) et certificat de formation continue VSS
- Formation sans examen final: Attestation de participation VSS

Certification comme Inspecteur ou Inspectrice: Pour la certification VSS et au sens de l'assurance qualité, outre la réussite à l'examen final, les conditions professionnelles ainsi que le cours de base ISSI (formation donnée par l'OFROU) ou des connaissances techniques similaires sont impératifs.

## Dates du cours

**1<sup>er</sup> jour:** mardi 30 mai 2023 | 09.00–17.00 Uhr | Journée de formation

**2<sup>e</sup> jour:** mardi 6 juin 2023 | 09.00–17.00 Uhr | Journée de formation

**3<sup>e</sup> jour:** jeudi 15 juin 2023 | 09.00–17.00 Uhr | Journée de formation

**4<sup>e</sup> jour:** jeudi 22 juin 2023 | 13.00–17.00 Uhr | Examen

**5<sup>e</sup> jour:** vendredi 30 juin 2023 | 13.00–17.00 Uhr | Discussion de l'examen, conclusion, apéritif de clôture

Le programme contient les cours, les exercices, les travaux pratiques en groupe, les discussions, un autoapprentissage y compris des travaux de module et, le cas échéant, un examen. Il est nécessaire de compter 2 à 3 jours de travail pour l'autoapprentissage (avec le travail de module). L'échange d'expériences entre les participants représente une part précieuse de la formation et doit de ce fait être soigné.

## Lieu du cours

Hôtel de la Paix | Rue Benjamin-Constant 5 | 1003 Lausanne



1 Hôtel de la Paix | 2 Gare

La gare CFF de Lausanne se trouve à 10 minutes à pied.

Des autobus mènent de la gare CFF jusqu'à la Place Saint-François, située à 2 minutes à pied.

[Accès](#)

## Prix

Module individuel avec examen: CHF 2 650 membres individuels de la VSS  
2 crédits ECTS et certificat VSS CHF 2 900 non-membres

Module individuel sans examen: CHF 2 050 membres individuels de la VSS  
Attestation de participation VSS CHF 2 300 non-membres

CAS complet: CHF 7 800 membres individuels de la VSS  
12 crédits ECTS CHF 8 800 non-membres

Repas et documentation compris dans les coûts.

## Nombre de participants

Le nombre maximal de participants par module est de 20.

## Informations et renseignements

Secrétariat de la VSS: V. Arzner | 044 269 40 20 | v.arzner@vss.ch  
Administration CAS: K. Zuber | 032 344 02 85 | katja.zuber@bfh.ch  
Responsable CAS: N. Bueche | 034 426 41 57 | nicolas.bueche@bfh.ch  
Responsable module: D. Cattelod | 076 567 16 72 | david.cattelod@vd.ch  
M. Tille | 079 609 03 49 | micalael.tille@epfl.ch

## Inscription

Les inscriptions doivent se faire par écrit par l'inscription online ou par courriel. La demande devra être accompagnée des documents relatifs à la qualification de l'intéressé (CV succinct contenant la formation suivie, l'expérience ainsi que les compétences actuelles).

Délai d'inscription: 28 avril 2023  
Inscription: [mobility PLATFORM](#) ou [info@vss.ch](mailto:info@vss.ch)

La demande d'inscription sera confirmée par écrit, l'admission définitive au cours étant communiquée après vérification des documents de qualification. La lettre d'admission sera accompagnée du programme détaillé du cours ainsi que d'un bulletin de versement.

Les règlements concernant la formation continue peuvent être consultés sous [www.vss.ch](http://www.vss.ch).

Le module *Inspection de sécurité routière (Road Safety Inspection)* fait partie du CAS *Sécurité routière*.  
Le module peut être réalisé de manière individuelle (avec ou sans examen).

## CAS Sécurité routière

**Module** Aspects pertinents de la sécurité lors de l'aménagement d'une infrastructure routière \*

- Sécurité routière
- Particularité de l'infrastructure en matière de sécurité
- Aspects de la technique et de l'exploitation du trafic
- Routes explicites et routes qui pardonnent

**Module** Inspection de sécurité routière (Road Safety Inspection) <sup>(1)</sup> \*

- Procédure selon la SN 641 723
- Inspection, Utilisation des listes de contrôle, Pertinence de sécurité
- Influences sur la sécurité routière
- Conséquences, Mesures

**Module** Audit de sécurité (Road Safety Audit) <sup>(1)</sup> \*

- Procédure selon la SN 641 722
- Audit, Utilisation des listes de contrôle, Pertinence de sécurité
- Influences sur la sécurité routière
- Monitorage
- Conséquences, Mesures

**Module** Gestion des points noirs (BSM-EUM) <sup>(1)</sup> \*

- Accidentologie, Statistique des accidents
- Analyse technique des accidents
- Mesures d'assainissement
- Evaluation des mesures

**Module** Chantiers sans interruption de trafic \*

- Guidage du trafic
- Evaluation des risques
- Application des directives SUVA
- Communication
- Gestion des agents de sécurité

**Module** Travail de mémoire

- Travail sur le projet, travail en groupe, présentation de travail de mémoire

\* Pour le CAS, quatre de ces modules en plus du module Travail de mémoire doivent être réussis.

<sup>(1)</sup> Des exigences supplémentaires doivent être prises en compte pour les certifications «Auditeur/Auditrice RSA», «Inspecteur/Inspectrice RSI» et «Expert/Experte BSM».

# Road Safety Inspection



## Inscription

CAS Sécurité routière

## Inspection de sécurité routière (Road Safety Inspection)

30 mai | 6 juin | 15 juin | 22 juin | 30 juin 2023

[Inscription online](#)



ou par courriel: [info@vss.ch](mailto:info@vss.ch)

Délai d'inscription: 28 avril 2023